

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Quartier des immeubles
PSR et PLR.
PROJET DE QUARTIER
Demande de subventions

86.027

DATE DE CONVOCATION

24 FEVRIER 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 FEVRIER 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 22
Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

10. MAR. 1986
APPLICATION DE LA LOI
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Premier Mars

à 10 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSERRAU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Melle BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - Mme CENAC -
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - PONTAN - MM. LAPERCHE -
LE GUEUT - MONNARD - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Mme CENAC - Mme LAFAYE par Mme BUCHET
M. BERNARD par M. FABER - M. CANDAU par M. THOMAS -
Mme GAUDIN par M. REVOLAT - M. LACOTTE par M. MONNARD -
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

Absents : MM.

MM. GEOFFROY - MARCONI - POTENNEC - Mme JEAN

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'Office Public Départemental des H.L.M. dispose de nombreux
immeubles sur la Ville de ROYAN, dont plusieurs, en particulier
les immeubles de type P.S.R., n'ont fait l'objet d'aucun entretien
depuis leur construction qui est intervenue en 1966.

Ils se trouvent actuellement dans un état de dégradation
importante mettant en cause la sécurité même des locataires.

Une action globale s'impose et peut être envisagée sous la
forme d'un projet de développement social qui est une procédure
permettant à la Ville de ROYAN ou à l'Office Public Départemental
des H.L.M. de bénéficier de subventions d'Etat et de la Région.

La démarche peut se décomposer en deux phases :

1ère phase : les études

Il s'agit d'établir un diagnostic portant sur l'état du
bâtiment et de son environnement immédiat, mais aussi sur la
situation sociale des habitants, de manière à adapter les aménage-
ments à leurs besoins dans la limite de leurs possibilités
financières.

Cette étude entre tout à fait dans le cadre de la démarche
"Projet de quartier" définie par la circulaire N° 84.51 du
27 Juillet 1984.

/.

2ème phase : Les travaux

Il s'agit de mettre en oeuvre le programme d'actions défini par la première phase.

C'est à ce niveau que le contrat de plan Etat/Région pour le développement social des quartiers devrait permettre à la Ville de réaliser tout ou partie du programme défini en première phase.

La présente délibération a pour objet de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 35% pour la réalisation des études dont le coût est estimé à 150.000 Frs hors taxes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de solliciter de l'Etat une subvention pour réaliser une étude de "projet de quartier" portant sur les immeubles P.S.R. et P.L.R. et leur environnement immédiat, le coût de cette étude étant estimé à 150.000 Frs hors taxes (CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).
- de s'engager à inscrire au Chapitre 911 Article 132 du Budget Primitif pour l'année 1986, les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude.
- de réaliser l'étude "Projet de Quartier" telle que définie par la circulaire Ministérielle N° 84.51 du 27 Juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi d'aménagement du 18 Juillet 1985, dès que l'arrêté de subvention aura été délivré.

Cette étude sera réalisée par une équipe d'urbanistes en concertation avec les différents intervenants concernés :

- des Conseillers Municipaux
 - L'Office Public Départemental des H.L.M.
 - des représentants de l'Association MARNE YEUSE ANIMATION
 - des représentants des locataires
- et de toute autre personne dont la présence pourrait être utile.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

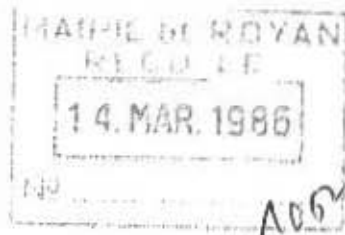
POUR EXTRAIT CONFORME

De Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



SOUS-PREFECTURE
DE
ROCHEFORT

SR/CG



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 11 mars 1986

Le SOUS-PREFET, COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA
REPUBLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

- ROYAN -

OBJET : Rénovation des immeubles PSR et PLR - Projet de quartier -
Demande de subvention.

REFER. : Délibération du Conseil municipal en date du 1er mars 1986.

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil municipal a
décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de
ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il
s'agit à M. le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, votre demande
soit transmise aux services compétents, en ce qui concerne l'aide
attendue de la Région.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui
sera réservée à votre demande.

Le SOUS-PREFET,
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE,

SG : "DCM du 1-3-86"
(M. RABATIER)

Yves GUYADER